

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 31 mai 2010.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/10/04/24c/MB.-

ORDRE DU JOUR :

24c. Intercommunale IGH – Assemblée générale du 25 juin 2010.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François,
Echevins et FACCO Giorgio, Président du CPAS ;
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme BILLIET
Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel,
Mmes DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine,
MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, HOFF Jean-
Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION
Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Considérant l'affiliation de la commune à l'Intercommunale I.G.H.;

Considérant les dispositions du Code de la démocratie locale et de la
décentralisation ;

Considérant que la commune doit, désormais, être représentée à l'assemblée
générale de l'intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3
au moins représentant la majorité du Conseil Communal ;

Considérant qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié
à ces 5 délégués représentant notre commune à l'assemblée générale ordinaire
de l'intercommunale I.G.H. du 25 juin 2010 ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points 2, 3, 4 et
5 de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil
Communal les points 2,3, 4 et 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de
l'intercommunale I.G.H.

Vu l'ordre du jour repris ci-dessous :

1. Rapport du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises –
notification ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ;
3. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration et au
réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2009;
4. Recommandations du Comité de rémunération ;
5. Nomination d'un Réviseur d'entreprises pour une période de trois ans ;

6. Nominations statutaires.

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} :

D'approuver les points 2 à 5 de l'ordre du jour ;

Article 2 :

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée en séance par le Conseil Communal ;

Article 3 :

De transmettre copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IGRETEC, gestionnaire de l'Intercommunale I.G.H. (boulevard Mayence 1 à 6000 CHARLEROI), comme le prévoit les statuts, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale, soit **pour le 18 juin 2010;**
- au Gouvernement provincial ;
- au Ministre régional de tutelle sur les Intercommunales.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,